



UNION SYNDICALE DES TERRITOIRES OCCIDENTAUX DE LA REGION OCCITANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2016-10-27

COMITE SYNDICAL DU 12 OCTOBRE 2016

VALIDATION DU DOCUMENT UNIQUE D'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS 2015

L'an deux mil seize, le douze octobre à 18 heures 00, le Comité Syndical de l'USTOM du Castillonnais et du Réolais dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire de ses séances, après convocation légale, à la Salle polyvalente de MASSUGAS, sous la présidence de M. Sylvain MARTY.

Date de la convocation : 06 octobre 2016

Membres en exercice : 119

Membres présents : 54

Pouvoirs : 0

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 14 septembre 2016, le Comité Syndical a été à nouveau convoqué et peut délibérer valablement sans condition de quorum.

Monsieur MARTY ouvre la séance à 18h12.

\*\*\*\*\*

**Présents :**

Communauté de communes du Réolais en Sud Gironde : DUCASSE Jacky, DE RONNE Orande, BEYRIE Yves, REMAUT Alain, LONGON Victor, DEHEAULME Isabelle, PLAT Bernard, ARMELLIN Robert, NICOLLE Daniel, CASTAGNET Bernard / Communauté de communes du Grand St Emilionnais : CHADAPEAUD Guy / Communauté de communes du Sauveterrois : FOUILHAC Christiane, MARNIESSE Denis, HATRON Valérie, ACENA Xavier, GOMEZ Natacha, MACIAS Chantal, BOTTEGA Joseph, CHARENTON Michel, LEBRUN Gérard, BRIS Daniel, LABORDE Thierry / Communauté de communes de Montaigne Montravel : TONNEAUT Philippe, MARTY Sylvain, LAGORCE Josette, LEGOUTIERES Alain, REY Jean-Louis, LAPERROUSAZ Patrick / Communauté de communes de Castillon Pujols : TRAVANUT Jean-Paul, DUVIGNEAU LOBRE Didier, BOURDIER Christian, PAULETTO Patrice, ZAMPARO Isabelle, DELGUEL Jean-Claude, DUDON Bernard, REBILLOUT Christian, LEPETIT Nathalie, NEUVILLE Alain, MARTEL Christine, VIANDON Frédéric, GRANEREAU Patrick / Communauté de communes du Pays Foyen : DARRIEUTORT Serge, LAVOIR Denis, REBEYROLLE Patrick, BOURDIL Jean-Michel, LACHAIZE Yolande, COQUET Didier, POUPIN Annie, SERVANT Jacques, NAUDON Jean-Pierre, VACHER Jean-Claude, VALADE Jean-Luc, REGNER Jean / Communauté de communes du Brannais : DUVERGE Bernard

**Absents :**

Communauté de communes du Réolais en Sud Gironde : BARBE Isabelle, JAUTARD Gilles, LABADIE Christophe, TRENTIN Jean-Claude, MALIRAT Jean-Pierre, ROBERTS Amanda, MARTY Bruno, BOURGOGNE Véronique, GAURON Sarah, LAVERGNE Pascal, LALGUE Joëlle, ESPAGNET Didier, ARTERO Hervé, BOUILLAC Gilles, VILETTE Roger, MALANDIT Christian, CARNELOS Christophe / Communauté de communes du Grand St Emilionnais : FENELON Daniel, BIGOT Patrick, GUIMBERTEAU Yannick, DUBOUDIN Dominique, LAURET Bernard / Communauté de communes du Sauveterrois : BENEY Régis, MIGAUD François, LANGEL Christophe, RAYNE Yves, BIDOUSSE Claudette, PRA Jean-Marc, YON François, GASNAULT Jean-Pierre, VIAUD Jean-Marie, DUPRAT Jean-Luc, BOUDIGUE René, REBILLOU Bernard, SALAGNAC Pascal, PEYRE François, BONNAMY Nicole, SAUTS Laurent, AUBERT Daniel, BOUSCARY Emile, DUBOS Jean-Claude, BLANCHEREAU Claude / Communauté de communes de Castillon Pujols : DUCOUSSO Jean-Claude, GEROMIN Michel, DUBORIE Guy, ZECCHINI Alphonse, LAVIGNAC Marie-Claude, POIVERT Liliane, GAUTHIER Pierre, THIBEAU Daniel, DUMARTIN William, MATHIEU Jean-Jacques, CESAR Gérard / Communauté de commune du Pays Foyen : BOULEAU Jacques, BELLECULEE David, MEYNAUD Éric, BASSET Jean-Michel, CAMBECEDES Jacques, LA SALMONIE Jacques, DESROZIER Marie-Hélène, HOSPITAL Patrick, LETELLIER Maurice / Communauté de communes de Montaigne Montravel : LACOSTE Robert, GALLOT Christian / Communauté de communes du Brannais : FALGUEYRET François

## VALIDATION DU DOCUMENT UNIQUE D'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS 2015

**Le Comité Syndical du Castillonnais et du réolais, sur rapport de Monsieur le Président,**

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 108-1,

Vu le Code du travail, notamment ses articles L 4121-3 et R 4121-1 et suivants,

Vu le décret n° 85-603 modifié du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale,

Vu la délibération n° 2015-09-27 du 17 septembre 2015 portant validation du Document Unique 2014

Considérant que l'autorité territoriale doit prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des agents.

Considérant que l'évaluation des risques professionnels et sa formalisation dans un document unique d'évaluation des risques professionnels présentent un caractère obligatoire,

Considérant que cette évaluation des risques doit être réalisée par unité de travail,

Considérant que le plan d'actions retenu permettra d'améliorer la santé, la sécurité et les conditions de travail des agents de la collectivité,

Considérant l'avis favorable du Comité Technique en date du 30 Juin 2016

Après en avoir délibéré,  
Le Comité Syndical, à l'unanimité,

- VALIDE le document unique d'évaluation des risques professionnels et le plan d'action annexés à la présente délibération
- S'ENGAGE à mettre en œuvre le plan d'actions issues de l'évaluation et à en assurer le suivi, ainsi qu'à procéder à une réévaluation régulière du document unique
- AUTORISE, Monsieur le Président à signer tous les documents correspondant

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette décision,
- informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures.

Certifiée exécutoire par réception  
Sous-Préfecture le :

Publié le :

Le Président,

Sylvain MARTY

